



Comité Social et Economique Bien communiquer

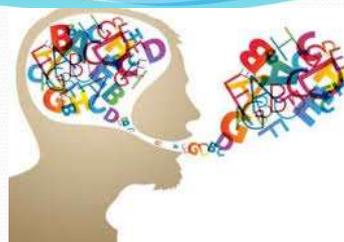


Organisme de Formation
spécialisé à 200% sur le CSE

- Formation et accompagnement des élus et des RRH
- Formation Economique
 - Partie Juridique et Partie Finance
- Formation SSCT (Santé Sécurité Conditions Travail)
- Formations Secrétaire, Trésorier, Référent harcèlement, Négociation, Prise de parole, Communication, ...
- **Accompagnement / Coaching**



Agenda



- Pourquoi communiquer ?
- Une bonne communication, c'est quoi ?
- Les outils à disposition des élus
- Les PV de réunion
- Le Digital
- Questions / Réponses



Pourquoi les salariés pensent-ils ou disent ?

« les réunions CSE et les heures de délégations c'est être payé à ne rien faire »



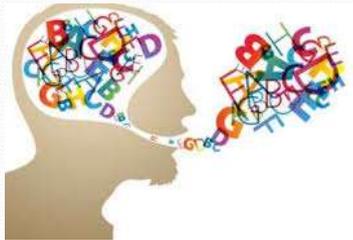
Quelle est votre part de responsabilité ?

→ Vous venez de prendre conscience des impacts d'un manque de communication



Une bonne communication ...

... ce n'est pas juste un affichage des PV de réunions
... ce n'est pas juste le tarif des places de ciné



- Moyen d'information, de pression
- Créer du lien / adhésion salariés
- Communications écrites / orales ?
- Communiquer le 1er
- Régularité



Sous réserve du respect de l'obligation de discrétion ou de confidentialité



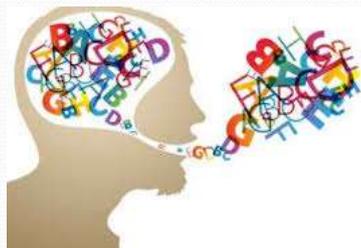
Une bonne communication ...



- Définir votre objectif
- Penser aux lecteurs
 - Orthographe
 - Texte aéré
 - Phrases courtes
 - Sigles et abréviations ?
 - Lien entre les idées



Le message doit répondre aux questions essentielles



- **C**OMMENT le CSE gère le problème ?
- de **Q**UOI s'agit-il ?
- **Q**UELLES sont les origines, les conséquences ?
- **C**OMBIEN de personnes sont concernées ?
- **O**Ù sont les accords/ désaccords avec la Direction ?
- **Q**UAND est prévue la mise en œuvre ?
- **P**OURQUOI la situation est compliquée ?

 **CQQ...COQP**



Comment le CSE peut-il **communiquer** vers les Salariés ?



Vos outils pour communiquer



- Comptes rendus (PV) de réunions
- Affiches, Tracts *L2142-3 et suiv.*
- Réunions avec les salariés
- Lettre mensuelle ou trimestrielle
- Site Internet
- Rapport annuel sur la gestion financière du CSE
- Actions ponctuelles : café du midi, barbecue, ...
- Boîte aux lettres (communication ascendante)



Une action invisible est souvent inutile



Panneaux d'affichage



- Sont-ils judicieusement placés ?
- Qui décide de ce qui est affiché ?
- Les informations anciennes sont-elles ôtées ?
- Les nouvelles sont-elles mises en avant ?

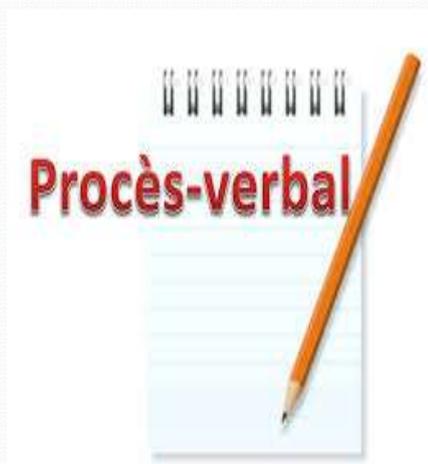


Vos panneaux doivent être « vivants »

→ Utiliser des couleurs différentes selon le type de l'information



Les PV de réunion



Pour Qui ?

Pour Quoi ?



Les PV de réunion



- Le Secrétaire est le seul responsable de la rédaction et de la diffusion des PV de réunions. *L2315-35*
- L'information doit être précise et factuelle, pour mémoire / preuve sur les engagements pris et les actions à suivre
- Adoption par vote du PV avant sa diffusion
- L'employeur ne peut pas s'opposer à la diffusion du PV
- Le PV **ne doit pas être diffusé à l'extérieur** de l'Entreprise
- Pas d'informations confidentielles, injurieuses, diffamatoires, ...
- Internet : Oui si accès sécurisé → salariés



Approbation des PV



Quid si désaccord sur le Procès Verbal ?

- Le Secrétaire décidera s'il modifie ou pas sa rédaction
- Son PV doit « seulement » être adopté par les votants si affichage
- Les remarques des désaccords seront formulées dans un autre PV (au bon vouloir) du Secrétaire

Les réunions avec les salariés

L2315-26



© CanStockPhoto.com - csp50734305

- en rapport avec les missions du CSE
- dans le local du CSE
- en dehors des heures de travail des salariés qui y participent
- le CSE peut inviter des personnalités syndicales (Pour les personnes extérieures → accord Direction nécessaire)



*Attention à la confidentialité
et aux dérapages*

Discrétion ou Confidentialité ?

Information confidentielle, définition :



- L'information doit être déclarée confidentielle ...
- ... sauf pour les documents économiques et financiers ainsi que les procédés de fabrication (L1227-1: 30K€ +2 ans prison)
- L'information est inconnue du public, du personnel
- La divulgaration pourrait nuire à l'Entreprise
- Ex: Rachat concurrent, stratégie, étude de marché, ...



Projet de licenciement ou réorganisation
→ Discrétion (non confidentialité)



- Le CSE peut créer un **site Internet** extérieur à l'Entreprise (ou un **blog**) sans autorisation de l'Employeur
- L'Employeur n'est pas tenu de mettre à disposition un espace sur l'**Intranet** de l'Entreprise
- L'Employeur n'est pas tenu de permettre l'utilisation de la **messagerie** pour la communication vers les salariés



Attention aux emails à tous les salariés

Site Internet du CSE

- Il existe de multiples prestataires de service → Comparer
- Le Logo est la propriété de l'Entreprise
- Privilégier un site avec un accès restreint (mot de passe)
- Interdit d'afficher les PV réunions sur site non sécurisé
- Pas d'informations qui pourraient porter atteinte aux intérêts légitimes de l'Employeur
- Attention à ne pas porter atteinte à la vie privée (photos par exemple)

→ **Les communications sur Internet doivent être utilisées avec intelligence.**



Responsabilité civile & pénale des élus



Un bon moyen de favoriser la communication ascendante

- Pour analyser les besoins, les envies des salariés (ASC)
- Pour prendre le « pouls » des salariés sur une consultation
- Attention le mieux est l'ennemi du bien (point trop n'en faut)
- Ne pas oublier de communiquer sur les résultats

Le CSE doit aussi décider seul et être force de proposition



Permanences du CSE

Afin de conserver un lien avec les salariés



- Plutôt à l'heure du déjeuner
- Respecter le planning d'ouverture communiqué aux salariés
- Organiser de temps en temps des évènements pour faire venir les salariés (opérations cafés, croissants, ...)



Application / téléphone mobile

La bonne solution si vos salariés sont répartis sur différents sites ou en mission chez des clients



- ✓ www.agence-mediapp.com/application-webapp/
- ✓ <http://galaxiece.fr/sites-et-applications-mobiles-pour-comites-entreprise/>
- ✓ www.ekipea.fr/application-mobile-ce



Quel budget pour vos frais de communication ?



Dépenses de
communication

➔ **Votre budget de fonctionnement**

Questions



Réponses



Merci pour



votre attention

Claude DUTOIT
cdutoit@adn-cse.fr
06.83.82.28.83

